

201	07/04/2021	BE 0473.920.719	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21098.00534	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Inter-Mondes Belgique**
 Forme juridique: Association sans but lucratif
 Adresse: Rue de la Lanterne Magique N°: 32 Boîte: L2.04.01
 Code postal: 1348 Commune: Louvain-la-Neuve
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0473.920.719

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 14-11-2005

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 02-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019

Exercice précédent du 01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.2, A-asbl 6.1.3, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 7, A-asbl 8

N°	BE 0473.920.719		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

N°	BE 0473.920.719		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
COCB BE 0883.319.315 Rue kasterlinden 128 1082 Berchem-Sainte-Agathe BELGIQUE	70316512	B

* Mention facultative.

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	17.698	19.681
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	17.698	19.681
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	114.894	66.981
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	71.759	13.815
Créances commerciales		40	71.759	8.313
Autres créances		41		5.502
Placements de trésorerie		50/53	5.418	5.290
Valeurs disponibles		54/58	34.895	47.876
Comptes de régularisation		490/1	2.822	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	132.592	86.662

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	56.418	56.806
Plus-values de réévaluation		10	825	825
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	55.593	55.981
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16	5.000	
Pensions et obligations similaires		160/5	5.000	
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Autres risques et charges		164/5	5.000	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	71.174	21.356
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	71.174	21.356
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.937	1.818
Fournisseurs		440/4	5.937	1.818
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	43.881	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	19.779	19.463
Impôts		450/3	4.448	4.452
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.331	15.011
Autres dettes		48	1.577	75
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	132.592	78.162

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	95.597	90.358
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	96.492	90.983
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.983	1.983
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	-3.500	-3.000
Autres charges d'exploitation		640/8	44	45
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	530	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	48	347
Produits financiers	6.4	75/76B	135	168
Produits financiers récurrents		75	135	168
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	571	307
Charges financières récurrentes		65	571	307
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-388	208
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-388	208
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-388	208

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	55.593	55.981
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-388	208
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	55.981	55.773
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	55.593	55.981

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	25.630
8029		
8039		
8049		
8059	25.630	
8129P	XXXXXXXXXXXX	5.949
8079	1.983	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	7.932	
21	17.698	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
	825

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2	2
76		
76A		
76B		
66	530	
66A	530	
66B		
6502		

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1	1	2	ETP		ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.724	923	2.647	T		T
Frais de personnel	102			93.855	T		T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1	1	2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	1	2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	1
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	1	2
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0473.920.719	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

Principes

Les règles d'évaluation sont conformes à l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, au code des sociétés et des associations et au droit comptable.
Règles spécifiques d'évaluation

Frais d'établissement

Les frais de constitution sont immédiatement pris à charge de l'exercice auquel ils se rapportent.

S'il y a des coûts de restructuration, ceux-ci peuvent être activés aux conditions suivantes:

- 1) Ils doivent concerner des dépenses nettement circonscrites.
 - 2) Ils doivent impliquer des modifications substantielles de la structure ou de l'organisation de la société.
 - 3) Ils doivent avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'entreprise.
- La durée d'amortissement des coûts de restructuration sera toujours justifiée dans l'annexe. Les coûts de restructuration sont valorisés en fonction de la valeur d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

- Les coûts de développement sont toujours capitalisés et amortis sur une période de 5 à 10 ans. Les coûts de développement internes sont calculés en fonction de l'estimation du temps consacré aux activités de développement par les employés.

- Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition et amorties linéairement comme décrit ci-dessous.

Software: méthode linéaire - taux 10% à 20 % ;

Goodwill : méthode linéaire - taux 10 % à 20 % ;

Autres : méthode linéaire - taux 10% à 20 %

Immobilisations corporelles

Les conditions d'amortissements suivantes sont respectées:

- Terrains: pas d'amortissement
- Bâtiments : méthode linéaire - taux : 3% à 5 %
- Installations: méthode linéaire - taux : 5% à 10 %
- Machines: méthode linéaire - taux : de 10 à 20 %
- Matériel et outillage: méthode linéaire - taux : de 20 à 33,33 %
- Mobilier: méthode linéaire - taux : de 10% à 20 %
- Matériel roulant : méthode linéaire - taux : 20 %
- Matériel roulant d'occasion: méthode linéaire - taux : 33,33 à 50 %
- Leasing: méthode linéaire 10% à 33,33%
- Autres immobilisations corporelles : méthode linéaire - taux : de 10% à 20 %

Des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur réelle en raison de circonstances économiques ou technologiques.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur réelle en raison de circonstances économiques ou technologiques.

Les immobilisations corporelles désaffectées sont également soumises à des amortissements exceptionnels si la valeur comptable est supérieure à la valeur réelle en raison de circonstances économiques ou technologiques.

Immobilisations Financières

Participations

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur peuvent être actées en cas de perte de valeur. Des réévaluations sont actées en cas de valeur ajoutée durable, examinée au cas par cas par le conseil d'administration.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans les cas suivants, des réductions de valeur sont possibles:

- lorsqu'il existe une incertitude sur le paiement à la date d'échéance
- lorsque la valeur de réalisation à la date d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans les cas suivants, des dépréciations sont possibles:

- lorsqu'il existe une incertitude sur le paiement à la date d'échéance ;
- lorsque la valeur de réalisation à la date d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Si, à la date d'inventaire, la valeur de réalisation est inférieure aux valeurs comptables, des réductions de valeur sont appliquées.

Compte de régularisation de l'actif et du passif

Les charges à reporter et les produits acquis sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il en va de même des charges à imputer et des produits à reporter.

Plus-values de réévaluation

Toute plus-value de réévaluation sera dûment justifiée et sera prise en compte si le caractère durable, l'utilité et la rentabilité de l'activité le permettent.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges doivent, par nature, couvrir des coûts clairement définis, probables ou certains à la date de clôture, mais dont le montant est indéterminé. Tous les risques doivent être pris en compte. A la date de clôture du bilan, la valeur est vérifiée par rapport à la réalité et ajustée si nécessaire.

Dettes à plus d'un an

Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Devise étrangère

Les avoirs et engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, tous les avoirs et engagements (à l'exception des actifs immobilisés) sont évalués aux taux de change en vigueur à la clôture et les différences de change aussi bien positives que négatives sont prises en résultat de l'exercice.

Revenus liés aux subsides

Les revenus liés aux subsides sont enregistrés conformément aux conventions et aux règles de subsidiation s'y rapportant, et en fonction des dépenses affectées aux différentes subsides.

Subsides en capital

Le subside en capital est consommé (transfert au compte de résultats) en fonction des amortissements des biens subsidiés.